

Sécurisez vos avantages fiscaux liés aux travaux de votre logement

Les mentions obligatoires sur vos factures

- Nom et adresse du prestataire
- Date du chantier et adresse précise du lieu des travaux
- Désignation détaillée des matériaux ou équipements et leur coût
- Numéro de qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) en cours de validité à la date du paiement
- Prestation complète : les matériaux doivent être acquis et posés par la même entreprise

Traçabilité des paiements et gestion des aides

- Utilisez exclusivement des moyens de paiement traçables (chèque, virement, carte bancaire)
- Conservez vos relevés bancaires faisant apparaître le débit correspondant à la facture
- Déduisez les aides perçues (MaPrimeRénov', éco-PTZ) de la base de calcul de vos dépenses
- Conservez les notifications d'attribution de ces aides

Déclaration et cas spécifiques

- Déclarez vos dépenses sur le formulaire 2042-RICI
- Reportez les sommes éligibles dans les cases dédiées (ex: case 7WJ pour l'adaptation du logement)
- Conservez les attestations ou documents médicaux justifiant les travaux d'adaptation (ex: remplacement d'une baignoire par une douche à l'italienne)

Organisation et conservation des preuves

- Créez un dossier annuel (physique ou numérique) classé par année d'imposition
- Regroupez devis signés, factures acquittées, preuves de paiement et certificats RGE
- Conservez l'ensemble des justificatifs pendant un délai de 3 ans suivant l'année de l'imposition
- Ne joignez pas les justificatifs à votre déclaration, gardez-les à disposition immédiate en cas de contrôle fiscal